



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



AGRUMES - KIWI n°4 – 26 octobre 2018



A retenir

Clémentinier

Ceratitis capitata : une montée de la pression malgré de faibles captures.

Cicadelles vertes : quelques captures. Surveiller vos pièges.

SOMMAIRE

Clémentinier
Prévisions météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B
Rédactrice : Marie-Vincente RISTORI



Structures partenaires :
CA 2B, LEPA,
AGRI.SENTINELLA et
exploitants observateurs.

Directeur de publication :
Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>
Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le Ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Agence Française pour la Biodiversité, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan ECOPHYTO.

CLEMENTINIER

Stade phénologique

Maturation : La clémentine commune change de couleur alors que la clémentine précoce est bien colorée.

Caffin : Début de récolte.



Mouche méditerranéenne des fruits - *Ceratitis capitata*

Observation : Le nombre de captures a augmenté dans certaines parcelles du réseau, dépassant le seuil de nuisibilité de 5 mouches par pièges et par jour. Cependant, le niveau de capture est resté faible dans des parcelles où des chutes de fruits piqués ont été observés.

Rappel de procédure de suivi des pièges et comptage :

Placer au minimum 1 piège delta par hectare. Le piège delta comprend une plaquette engluée (fonds de piège) sur laquelle est déposée la capsule attractive à base de phéromones (trimedlure). La capsule doit être conservée au réfrigérateur avant utilisation. Elle est changée toutes les 3 à 4 semaines ou après traitement. L'attractif permet de capturer uniquement les mâles. Chaque individu capturé est retiré de la plaquette engluée pendant le comptage. La plaquette à nouveau vide est remise dans le piège ou remplacée si besoin.

Seuil indicateur de risque : celui-ci est atteint lorsque les captures sont comprises entre 5 et 8 mouches par piège et par jour.

Evaluation du risque : il dépend de la présence du nuisible dans le verger et de la variété des clémentiniers. Les conditions climatiques semblent propices aux attaques de cératites. Il est vivement conseillé de surveiller les pièges et le niveau de capture dans vos vergers.

- Clémentines communes : risque faible à modéré.
- Clémentines précoces : risque moyen à élevé.

- **Cicadelles vertes**



Piège pour le suivi des cicadelles vertes

Observation : Les pièges pour le suivi des vols sont installés depuis mi-septembre et les premières captures ont été réalisées cette semaine. Le niveau de pression est très variable selon les parcelles. Les cicadelles vertes ont été observées dans des clémentiniers voisins de vergers de fruits d'été.

Seuil de nuisibilité : surveiller la hausse du nombre de capture pour évaluer un pic de vols des cicadelles vertes. Il n'y a pas de seuil défini.

Evaluation du risque : Le risque est variable selon la présence du nuisible dans le verger, souvent dépendant de l'environnement de celui-ci : il est donc faible à élevé. Il est recommandé de contrôler vos pièges une fois par semaine et surveiller la présence de marques sur les fruits.

PREVISIONS METEO

	Mardi 30 octobre	Mercredi 31 octobre	Jeudi 1 ^{er} novembre	Vendredi 2 novembre	Samedi 3 novembre	Dimanche 4 nov.	Lundi 5 novembre
Haute Corse/ Corse du Sud							
	Amélioration temporaire	Belles éclaircies sur l'Ouest ; nombreux passages nuageux accompagnés de vent modéré	Temps variable ; amélioration en fin de journée ;	Alternance de pluies et d'éclaircies	Risque de pluies ; vent d'Est à Sud-Est assez fort sur l'extrême Sud de l'île		

Pour le samedi 3 novembre, l'indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d'organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.
- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **PRODUITS DE BIOCONTROLE :** Liste des préparations officiellement admises comme produit de biocontrôle (= agents et produits utilisant des mécanismes naturels dans le cadre de la lutte intégrée contre les ennemis des cultures) ; attention, mise à jour à vérifier régulièrement.

<http://www.ecophytopic.fr/tr/r%C3%A9glementation/mise-sur-le-march%C3%A9-des-produits/liste-des-produits-de-biocontr%C3%B4le-note-de-service>

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, *Prunus* (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève brute des plantes. Aucun traitement n'existe pour empêcher le dépérissement des végétaux.

La Corse est entièrement en zone infectée au regard de *Xylella fastidiosa* depuis le 16 décembre 2017. La réglementation européenne exige que la sortie de tout végétal sensible à la maladie soit interdite hors de ces zones délimitées, au risque de propager la maladie dans des zones indemnes. La liste des espèces hôtes sensibles à la subsp *multiplex* est disponible sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa-en-Corse>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.